



3'200 PERSONNES À FORMER D'ICI 2016 !

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

D'ici 2016, l'horlogerie va recruter et former massivement. Selon une enquête de la CP, la branche va connaître une augmentation de 15% de ses effectifs et elle devra former ou recruter 3'200 collaborateurs. Réalisée tous les cinq ans, cette enquête va déboucher sur la mise en place d'actions concrètes dans le domaine de la formation professionnelle. Le but : assurer l'adéquation entre l'offre en personnel formé et la demande des entreprises.

Des besoins identifiés

En tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), la CP assume la responsabilité de la formation professionnelle de la branche. Afin de mener des actions de formation adaptées aux attentes de l'industrie, elle réalise régulièrement une vaste enquête auprès de ses entreprises. But : connaître les besoins en personnel qualifié d'ici les cinq prochaines années, métier par métier. Les résultats montrent que l'horlogerie va continuer d'embaucher et de recruter plus de personnel qualifié. La CP, dont c'est la 4^e enquête, va ainsi pouvoir mettre en place les mesures nécessaires en matière de formation professionnelle pour assurer l'adéquation entre offre et demande.

15% d'effectifs en plus et 3'200 nouveaux professionnels

Tous les métiers du secteur technique de l'horlogerie annoncent une augmentation des effectifs d'ici 2016. Parmi ceux dont la CP a la responsabilité directe, on trouve le trio de tête constitué par le micromécanicien (+26%), le cadranographe (+23%) et bien entendu l'horloger (de 22 à 25% selon les 3 variantes possibles du métier : praticien/dans le domaine professionnel du rhabillage/dans le domaine professionnel de l'industrie). Pour la même période, des hausses conséquentes sont également constatées pour les termineurs en habillage horloger (19%) et les dessinateurs-constructeurs en microtechnique (+17%).

Ceci induit que, dans la vingtaine de métiers analysés, 3'200 nouveaux professionnels au moins devront rejoindre les rangs des entreprises horlogères au cours des 5 prochaines années. Ces chiffres tiennent compte des départs programmés (retraite/mobilité interne) et de l'augmentation annoncée des effectifs. Parmi les métiers menant aux titres fédéraux CFC et AFP, ceux liés au mouvement sont les plus demandés : il faudra former 712 horlogers et 702 opérateurs en horlogerie. Mais l'industrie horlogère devra engager également du personnel titulaire d'une formation supérieure : on devra compter sur 169 techniciens et 148 ingénieurs supplémentaires.

Objectifs atteignables

La CP juge possible de faire face à ces augmentations annoncées. Elle rappelle que, entre la précédente enquête (2005-2006) et aujourd'hui, les effectifs sont passés de 44 à 53'000 personnes et le taux de personnes formées a augmenté. Même si, à l'heure actuelle, le marché du travail dans l'industrie horlogère semble tendu, l'enquête révèle toutefois qu'il y a globalement adéquation entre l'offre et la demande de personnel qualifié. Une constatation déjà faite lors de la dernière enquête de 2006 et qui contredit l'idée reçue d'une pénurie de personnel dans la branche.

L'apprentissage dual : une priorité

Des mesures de formation devront être adaptées progressivement pour compléter les effectifs dans certains métiers. Parmi celles-ci, la promotion de l'apprentissage. Les entreprises formatrices dans le secteur sont encore trop peu nombreuses ; l'apprentissage dual –pour lequel la pratique se déroule entièrement en entreprise– doit impliquer un plus grand engagement de la part des entreprises susceptibles de pouvoir former. Enfin, une attention particulière doit être portée sur certains métiers techniques qui ont moins la cote auprès des jeunes et où le recrutement est par conséquent plus difficile : l'image du polisseur ou encore du micromécanicien peut être davantage revalorisée par la mise en place, entre autres, de campagnes de promotion destinées au jeune public.

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à:

Mme Séverine Favre, Responsable du Service Formation professionnelle, Convention patronale de l'industrie horlogère, Tél : 032 / 910 03 83, e-mail : s.favre@cpih.ch.

L'enquête complète ainsi qu'un résumé sont disponibles sur le site www.cpih.ch, rubrique « Formations et métiers ».

La Chaux-de-Fonds, le 5 septembre 2012

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe 411 entreprises occupant plus de 45'200 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication - documentation" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Sa Présidente est Mme Elisabeth Zölch, ancienne conseillère nationale et conseillère d'Etat bernoise, et son Secrétaire général M. François Matile.